

**CONSEIL MUNICIPAL DE REGNY (Loire)**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Régnny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DAUVERGNE, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Jean-François DAUVERGNE, Maire, M. Benabdallah LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, Mme Manuella ANDRE, M. Jacques FAVRE, M. Marc MARCHAND, adjoints ; M. Nicolas GARNIER, M. Jean-François CORTEY, M. Jean-Yves DOUCET, M. Sylvain GAINETDINOFF, Mme Martine GUINET, Mme Sabine LORIDAN, Mme Sandrine MUZELLE, Mme Anne Laure OVIZE, Mme Vanessa VERNAY, conseillers municipaux.

**Absent** :

**Absents excusés** ; M. Jean-Marie JOURLIN, Mme Claire MONTEIRO

**Pouvoir** : M. Jean-Marie JOURLIN donne pouvoir à M. Benabdallah LAÏADI, Mme Claire Edile MONTEIRO donne pouvoir à M. Nicolas GARNIER.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Manuella ANDRÉ

---

**1/ Convention de partenariat avec l'Association Concordia relative à la mise en œuvre d'un chantier international à Régnny - Virement de crédits au Budget Principal 2017**

Monsieur Benabdallah LAÏADI informe les membres du Conseil Municipal du souhait de la commune d'organiser un partenariat avec l'association Concordia pour réaliser un chantier international de bénévoles pendant le mois d'août. Le chantier international de bénévoles constitue à la fois une action d'animation locale à dimension internationale et la réalisation de travaux d'utilité sociale.

Le chantier regrouperait des adolescents de 15 à 17 ans et consisterait à réaliser des travaux de rénovation et de mise en valeur du pont de Régnny, qui traverse le Rhins, du 11 au 25 août 2017.

Le coût s'établirait ainsi :

Subvention de la commune : 1 238 euros

Cotisation : 20 euros

Adhésion des jeunes : 920 euros

70% seront à payer à la signature de la convention, soit 1 525 euros ; 30% à la fin du chantier, soit 653 euros.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

➤ ACCEPTE le projet de partenariat entre la Commune et l'Association CONCORDIA, tel que présenté,

➤ AUTORISE le virement de crédits suivants au budget principal, afin de prévoir les crédits à l'article 6574 :

article 022 dépenses imprévues - 2000 euros

article 6574 subvention de fonctionnement + 2000 euros

➤ DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire dans ce dossier et l'AUTORISE à signer tous les documents afférents à cette opération.

**2/ Election des délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017**

Vu le Code Electoral ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;

Vu la circulaire n° NOR INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs ;

Monsieur le Maire rappelle qu'auront lieu le 24 septembre 2017 les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal. Ces élections doivent avoir lieu le 30 juin 2017.

La Commune de Régný doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes présentes peuvent être complètes et incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Les listes comprennent au maximum 5 délégués titulaires et au maximum 3 délégués suppléants. Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture de scrutin.

Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend :

- le Maire, **Monsieur Jean-François DAUVERGNE**,
- le secrétaire, **Madame Manuella ANDRÉ**,
- deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, **Monsieur Jacques FAVRE et Monsieur Jean-Yves DOUCET**,
- deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, **Madame Anne-Laure OVIZE et Madame Vanessa VERNAY**,

Une liste est candidate « Un avenir pour Régný », composée de 5 délégués et 3 suppléants.

Le vote se fait sans débat à bulletin secret.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Les résultats, après dépouillement, sont les suivants :

- Bulletin dans l'urne : 17 pour « Un avenir pour Régný »
- Blancs, nuls, vides : 0
- Suffrages exprimés : 17

La liste « Un avenir pour Régný » se compose ainsi :

Délégués :

**MONTEL Fabienne, DAUVERGNE Jean-François, ANDRÉ Maria-Manuella, MARCHAND Marc Eloi, OVIZE Anne-Laure Céline,**

Suppléants :

**GARNIER Nicolas, MONTEIRO Claire Edile, LAIADI Benabdallah**

La proclamation des résultats fera l'objet de l'établissement d'un procès-verbal immédiatement à la fin du scrutin, qui sera affiché à la porte de la Mairie et transmis à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Secrétaire de séance,  
Madame Manuella ANDRÉ



Le Maire,  
Monsieur Jean-François DAUVERGNE

